



Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

2151 - Installation, maintien à l'emploi, formation

Chambre d'agriculture de région Alsace - Contrat d'objectifs et convention financière 2015

Rapport n° CP/2015/187

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

La politique agricole du Conseil Départemental du Bas-Rhin, confortée par le partenariat de longue date avec la Chambre d'Agriculture, vise à promouvoir une agriculture bas-rhinoise compétitive et durable. Le contrat d'objectifs 2015 a été élaboré en se conformant à la convention cadre qui lie le Conseil Départemental à la profession agricole.

La politique agricole du Conseil Départemental du Bas-Rhin, confortée dans le partenariat de longue date avec la Chambre d'Agriculture entamée en 1985, vise à promouvoir une agriculture bas-rhinoise compétitive et durable.

L'approche commune est conçue dans une démarche de développement durable par des actions mises en œuvre dans le cadre de ce partenariat avec la volonté de concilier le développement économique des exploitations et des filières agro- alimentaires, le progrès technique, les aménagements structurels avec les préoccupations de préservation de l'environnement, de la qualité des eaux, des sols et des paysages.

La préoccupation de préservation des milieux, des espèces et des ressources naturelles constitue par ailleurs une constante indispensable au maintien d'une agriculture départementale de qualité dont l'image et la performance sont étroitement liées à la qualité des sols et de l'eau utilisés par ses activités productives.

Le partenariat entre les deux institutions s'est renforcé ces dernières années autour d'un certain nombre d'actions prioritaires dans les domaines de l'agriculture périurbaine, la connaissance et la maîtrise des phénomènes d'érosion des sols générateurs de coulées de boues, la biodiversité, l'agronomie, l'agriculture biologique et les filières locales.

Le programme prévisionnel 2015 a été élaboré en se conformant à la convention cadre qui a lié le Conseil Général à la profession agricole sur la période 2010-2012, c'est-à-dire que les actions de ce contrat d'objectifs 2015 sont en phase avec les enjeux prioritaires de la convention-cadre.

Le programme est constitué de 4 volets financiers :

Promouvoir le développement économique, doté de 485 400 €

- Installer des jeunes agriculteurs
- Développer la compétitivité des exploitations
- Mettre en œuvre un observatoire économique
- Accompagner les filières végétales
- Accompagner les filières animales
- Développer de l'agriculture biologique
- Développer l'approvisionnement local

Développer les territoires, doté de 100 000 €

- Développement local
- Préserver le foncier agricole

Protéger l'Environnement, doté de 474 000 €

- Protéger la ressource en eau
- Améliorer l'efficacité énergétique en agriculture
- Protéger les milieux et les espèces
- Lutter contre les phénomènes d'érosion
- Réaliser des diagnostics agronomiques
- Suivi agronomique des épandages de déchets organiques
- Préserver la qualité de l'air

Communication et promotion doté de 23 600 €

- Promotion des produits, des hommes et des territoires

En cas d'accord de votre part pour l'année 2015, un crédit de 1 083 000 € sera prélevé sur les enveloppes budgétaires suivantes :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15107	65-65737-928	977 000,00 €	977 000,00 €	977 000,00 €
15181	011-617-731	260 000,00 €	197 839,00 €	106 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve le contrat d'objectifs et la convention financière à intervenir avec la Chambre d'agriculture de région Alsace pour l'année 2015.

Elle autorise son président à signer la convention financière établie conformément au modèle annexé au règlement financier départemental.

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,



Frédéric BIERRY